

Réforme de la carte scolaire

Face au dynamisme démographique de la commune, la Ville travaille actuellement à la refonte de sa carte scolaire, pour une mise en œuvre dès la rentrée 2016, permettant d'ajuster ses équipements aux effectifs et ainsi scolariser les enfants dans les meilleures conditions. Explications.



Au 1^{er} janvier 2016, Pessac a dépassé les 60 000 habitants. De ce dynamisme démographique découle directement l'augmentation constante depuis 2009 des effectifs scolaires qui, selon les prévisions, devrait se poursuivre dans les quinze prochaines années (voir encadré). Les quelque 600 logements supplémentaires qui seront nécessaires par an, entre 2015 et 2023, afin d'absorber la poussée démographique de la Ville devraient en effet logiquement faire grimper le taux de fréquentation des écoles pessacaises. « Or, sur notre territoire, les classes sont déjà occupées à plus de 90 % de

leur capacité totale. À terme, nous ne serons pas en mesure d'accueillir tous les enfants à scolariser, si nous n'agissons pas maintenant » explique Adeline Sauvanet, directrice de l'Éducation. Afin d'anticiper le phénomène, la Ville a engagé fin 2014 une réflexion prospective autour de la carte scolaire. Son objectif : « rééquilibrer la répartition des effectifs scolaires sur le territoire et permettre à la Ville d'accueillir tous les enfants à scolariser dans ses écoles dans les meilleures conditions, au sein des classes et des services périscolaires associés ». Pour cela, une expertise sociodémographique a été menée par une équipe de consultant

finement l'évolution des effectifs scolaires pessacais à l'horizon 2020, en fonction des programmes de construction de nouveaux logements prévus sur le territoire, et la mettre en adéquation avec le parc de locaux scolaires et la carte scolaire. En ce qui concerne les locaux, une réponse peut être apportée à court terme grâce à des réaménagements réalisés au sein-même des écoles. À moyen terme, il s'agit de prévoir des agrandissements en fonction des possibilités offertes par les écoles concernées. Autre levier : la refonte de la sectorisation scolaire. « *L'idée est de croiser les lieux de scolarisation et les lieux de résidence des enfants pour voir comment le redécoupage du territoire pessacais permet d'influer sur les effectifs de chaque école* » explique la consultante Marie-Hélène Boulidard. Une école qui était peu fréquentée il y a quelques années, parce que soumise à une faible densité de population dans sa zone d'affectation, peut connaître aujourd'hui une saturation suite au développement des logements dans sa zone. « *En modifiant, même très légèrement les zones, on arrive à réaffecter le surplus d'effectif d'une école surchargée vers une autre possédant encore des capacités d'accueil* ». Un travail extrêmement complexe, qui demande l'adhésion des partenaires éducatifs et met plusieurs rentrées scolaires à produire ses effets.

Vers plus de mixité

Deux vagues de concertation avec enseignants, parents et professionnels de la Ville ont ainsi eu lieu en juin et novembre derniers. La première afin de présenter le diagnostic réalisé, la seconde afin de partager la stratégie d'intervention envisagée en matière de carte scolaire, c'est-à-dire les modifications de sectorisation envisagées, en lien avec les projets de restructuration à moyen terme prévus dans le cadre du PPI (programme pluriannuel des investissements).



« *Au cours de cette concertation, les partenaires éducatifs ont clairement manifesté leur souhait que la nouvelle sectorisation favorise la mixité* » explique Emmanuel Magès, adjoint au Maire délégué à l'éducation et à la jeunesse. « *Scolariser les enfants dans les meilleures conditions est pour nous une priorité. Pour cela, nous devons veiller à les accueillir dans des bâtiments adaptés et à leur fournir un encadrement de qualité. La mixité dans les écoles pessacaises est un autre enjeu prioritaire, car le mélange des cultures et des niveaux sociaux est indispensable à l'épanouissement de nos enfants* ». La nouvelle sectorisation tiendra compte de ce paramètre.

Une refonte effective à la rentrée 2016

Devant préalablement être approuvée en conseil municipal, la nouvelle sectorisation sera effective dès la rentrée scolaire de septembre 2016. Néanmoins, afin de ne pas perturber la scolarité des enfants déjà engagés dans un cycle scolaire, elle ne concernera que les enfants entrant en première année de maternelle et/ou au CP, hors rassemblement de fratrie, ainsi que les nouveaux arrivants sur le

Scolariser les enfants dans les meilleures conditions est une priorité

territoire pessacais. Une campagne de communication spécifique sera lancée prochainement à destination des familles afin d'expliquer l'ensemble de ces changements. ■

► Plus d'infos

05 57 93 64 90 / educ@mairie-pessac.fr

Un dynamisme des effectifs scolaires confirmé depuis plusieurs rentrées

En 2015-2016, la Ville de Pessac scolarise dans le secteur public 1 950 élèves en maternelle et 3 135 élèves en élémentaire (+ 150 enfants par rapport à la rentrée précédente). Si les effectifs scolaires maternels avaient diminué entre 2000 et 2009, ils ne cessent d'augmenter depuis (+ 220 enfants, soit plus de 7 classes supplémentaires). Une augmentation de 6 à 13 % (+ 100 à + 200 élèves) est par ailleurs prévue d'ici 2019. Les effectifs scolaires élémentaires enregistrent quant à eux une augmentation continue depuis la rentrée 2011 (+ 230 enfants, soit près de 8 classes supplémentaires) et devraient progresser fortement d'ici 2019, entre 17 % et 24 %, soit 500 élèves supplémentaires.

Top départ des inscriptions scolaires pour la rentrée 2016 !

Si votre enfant entre en maternelle (né en 2013), au CP hors groupe scolaire) ou qu'il arrivera à Pessac, vous devez impérativement procéder à son inscription entre le 14 mars et 15 avril sur le Portail @ccueil ou à l'@ccueil unique en mairie. De même, si vous souhaitez que votre enfant, quel

que soit son niveau, bénéficie des services de restauration, des temps périscolaires, d'atelier éducatif et/ou de transport scolaire, vous devrez également l'inscrire entre le 17 mai et le 15 juillet. Attention, les inscriptions doivent être renouvelées chaque année scolaire !

► Renseignements complémentaires et listes des pièces à fournir sur www.pessac.fr
05 57 93 68 00